

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE
de la
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 7-9-54

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

à M. le Lt-Colonel - Commandant la Base Aérienne
n° 109
S/O de M. le Colonel - Chef du Service Histori-
que de l'Air - Caserne Denfert - 29, rue du
Maréchal Joffre - VERSAILLES

D.N. CAB/SYMB/ A. 619

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

L. 274

**UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.**

DÉCISION MINISTÉRIELLE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **A € 19**

Ce n° précédé de la lettre A sera
obligatoirement reproduit au dos de
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication
trois exemplaires seront adressés au
Ministère de la Défense Nationale sous
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de
la Symbolique Militaire.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par Délégation
Le Général Jacques FAURE
Conseiller Technique Militaire

Signé : Jacques FAURE

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

ESCADRON DE CHASSE DE NUIT

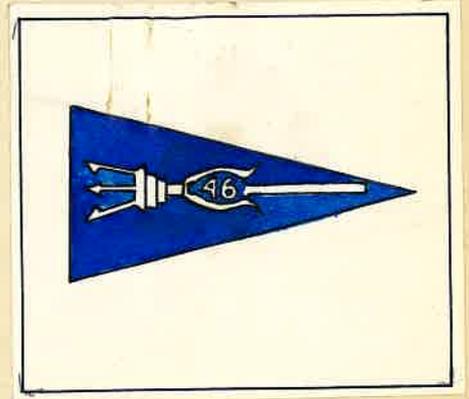
I/30

un que reçu

Escadron de chasse de nuit

1/30

Flamme triangulaire d'azur
chargée d'un trident d'argent
timbré du nombre 46



Unique de l'escadron 4/13
de la guerre de 1914-18

DÉFENSE NATIONALE

Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la Symbolique Militaire

Homologué sous le N°

A. 619

Peut être homologué

7. VII. 54

Paulin

DÉFENSE NATIONALE

Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire

Entré le 5-7-54

L855

A 123

NOTICE EXPLICATIVE

DE L'INSIGNE DE L'ESCADRON 1/30

619
X

- REFERENCE DE LA CREATION -

L'Escadron de Chasse de Nuit 1/30 dont la création dans un proche avenir est prévue par l'instruction ministérielle 7746/EMFA/A/I/D/DR du 2.12.53 et son modificatif n° 4 IM N° 5619/EMGFA/A/I/O/DR du 16.4.53 adoptera les traditions et l'Insigne de l'ex-escadrille de Chasse de Nuit 4/13, et prendra l'appellation de "LOIRE".

I - HISTORIQUE -

L'Escadrille 4/13 a reçu et hérité les traditions de l'Escadrille de protection "CAUDRON C 46" de la Guerre 1914-1918 qui s'est intégré successivement dans les formations suivantes jusqu'à sa dissolution en 1940 :

- a) 12^e régiment de Bombardement
- b) 22^e escadre de Bombardement le 1.4.1932
- c) 42^e escadre mixte de reconnaissance et de Chasse de Nuit en Janvier 1934.
- d) 4 escadre de Chasse de Nuit le 1.12.1936
- e) Groupe de Chasse de Nuit 2/13.

II - DESCRIPTION DE L'INSIGNE -

L'Escadron 1/30 héritant des traditions de l'escadrille 4/13 adopte son insigne en l'occurrence le "trident" peint en blanc sur flamme triangulaire bleue. Cet insigne figure dans l'album consacré aux insignes traditionnels des unités de l'armée de l'Air réalisé sous l'égide de l'Inspection générale de l'armée de l'Air avec l'aide du service Historique. Il figure dans la planche "Chasse" sous la désignation "Escadrille C 46".

IV - UTILISATION -

Cet insigne est destiné à être remis à tous les militaires affectés à l'Escadron 1/30 et comptant au moins 3 mois de présence à l'Unité.

V - CI-JOINT -

3 exemplaires de l'insigne proposés.